

# Communiqué phytosanitaire

24 juin 2022 - Communiqué spécial « Vers de la grappe »

## SOMMAIRE

### *Viticulture*

- Situation vers de la grappe
- Stratégie de traitement

## VITICULTURE

---

### SITUATION VERS DE LA GRAPPE

Lors de notre précédent communiqué nous avons fait état, de façon générale, d'un nombre de tissages et de captures resté en dessous du seuil critique justifiant un traitement.

Toutefois, selon certains secteurs hors confusion (Sierre, Varen et Haut-Valais), il a été constaté une présence supérieure de tissages comparativement aux années précédentes.

### STRATÉGIE DE TRAITEMENT

En zone hors confusion et en cas de nécessité (secteur/parcelle avec présence inhabituelle de tissages en 1<sup>ère</sup> génération), un traitement insecticide peut être envisagé, de préférence avec un larvicide biologique sélectif à base de *Bacillus thuringiensis* (BT) + ajout 1 % de sucre ou d'un régulateur de croissance d'insectes (RCI) épargnant les auxiliaires.

Ce traitement est à placer immédiatement avant l'éclosion des premières larves de 2<sup>e</sup> génération (7 à 10 jours après le début du vol), soit **du 24 juin au 2 juillet**, en fonction de la précocité du lieu.

Service cantonal de l'agriculture